

# **Réponses et propositions d'Un Avenir Pour Jouy sur la charte de la vallée de la Bièvre proposée par les AVB aux candidats aux élections municipales de 2020.**

## **A – La Bièvre**

### **1 – Lutte contre les inondations**

Aujourd'hui, les PPRI ne prennent effectivement en compte que les débordements de cours d'eau avec les apports d'eau issus du ruissellement. Les inondations dues à l'accumulation d'eaux de ruissellement ne sont pas prises en compte. Les pluies intenses de 1982 sur Jouy-en-Josas et ses environs ont été responsables d'une inondation par ruissellement.

Le centre-ville de Jouy-en-Josas fut inondée par débordement de la Bièvre seulement, telle que simulée dans les études PPRI avec la crue centennale de référence. Le sud de la zone inondée l'a surtout été par ruissellement.

Si effectivement les collectivités territoriales (commune, intercommunalité) ont compétences pour gérer les eaux pluviales, elles le font via les réseaux d'eaux pluviales avec de l'eau qui finalement va souvent à la rivière, via des ouvrages structurants ou, et de plus en plus, en favorisant l'infiltration à la source (ou à son voisinage) des eaux pluviales.

Ces aménagements, même très bien entretenus, par exemple en évitant des avaloirs bouchés, ne peuvent cependant être dimensionnés pour faire face à des épisodes pluvieux très longs et/ou très intenses ce qui sera probablement de plus en plus fréquent à l'avenir du fait du changement climatique. Il nous apparaît donc indispensable de demander des études PPRI ruissellement en simulant la saturation des réseaux d'eaux pluviales. Ces études auraient certainement pour conséquence d'augmenter la surface des zones inondables définies par les seules inondations par débordement.

### **2 – Qualité de l'eau de la Bièvre**

La qualité des raccordements aux réseaux mérite effectivement d'être contrôlée et améliorée en cas de dysfonctionnement avéré. Des campagnes de contrôle ont déjà été menées sur Jouy-en-Josas sous la maîtrise d'ouvrage du SIAVB. Les résultats mériteraient d'être publiés.

La qualité d'eau de la Bièvre dépend aussi de celles des eaux de ruissellement avec l'apport possible de polluants superficiels issus de traitements. Agriculture, terrains de sport (football, golf, ...), jardins publics, jardins de particuliers, méritent toute l'attention des services et des associations.

## **B – La concertation**

UAPJ est en total accord avec la charte.

## **C – L’urbanisation**

UAPJ est en total accord avec la charte.

## **D – Des lieux de réunions pour les associations**

Le programme d’UAPJ propose :

- La réhabilitation de la halle ferroviaire en maison des associations pour le centre ville, à laquelle sera couplée une maison des randonneurs.
- L’agrandissement du CSA Val d’enfer pour lui permettre d’accueillir toutes les activités associatives jovaciennes.
- Trouver une solution de maison de quartier aux Metz.

## **E – Circulations douces**

### **1 – Des trottoirs pour les piétons**

UAPJ est en total accord avec la charte.

### **2 – Traverser Jouy en vélo en sécurité**

Le programme d’UAPJ propose :

- Interdire la circulation des poids-lourds en transit de plus de 3,5t : une priorité pour la sécurité et la réduction des nuisances tels que pollution, bruit...
- Les vélos doivent pouvoir circuler avec les voitures en toute sécurité dans des secteurs étroits non facilement aménageables. Les piétons doivent aussi pouvoir traverser les routes et pistes fréquentées par des cyclistes en toute sécurité.



**UN AVENIR  
POUR JOUY**